

● (11.40 a.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Alexander
Alkenbrack
Baldwin
Barnett
Bell
Broadbent
Carter
Comeau
Danforth
Dionne
Forrestall
Gilbert
Gleave
Godin
Hales
Harkness
Howard (Skeena)
Howe
Knowles (Winnipeg-
Nord-Centre)
Korchinski
Lambert
(Edmonton-Ouest)

MM.

Laprise
Lewis
Lundrigan
MacInnis (M^{me})
MacLean
MacRae
McCleave
McCutcheon
McGrath
Marshall
Mather
Muir
Nesbitt
Orlikow
Paproski
Ricard
Saltsman
Stanfield
Tétrault
Thomson
(Battleford-
Kindersley)
Wooliams—42.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Allmand
Anderson
Andras
Badanai
Barrett
BASFORD
Béchar
Blouin
Boulangier
Caccia
Cafik
Chrétien
Clermont
Corbin
Côté (Longueuil)
Crossman
Cullen
Danson
Davis
Dubé
Faulkner
Forget
Francis
Gendron
Gibson
Gillespie
Gray
Greene
Haidasz
Hellyer
Hopkins
Howard (Okanagan
Boundary)
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Kaplan
Lachance
Laing (Vancouver-
Sud)
Laniel
LeBlanc (Rimouski)
Lessard
(Lac-Saint-Jean)
Loiselle

MM.

Macdonald
(Rosedale)
MacGuigan
Mackasey
McBride
McIlraith
McNulty
Mahoney
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-
Cariboo)
Morison
Noël
O'Connell
Orange
Ouellet
Penner
Pepin
Perrault
Pilon
Prud'homme
Reid
Richard
Rochon
Serré
Smith
(Saint-Jean)
Stafford
Stanbury
Stewart
(Cochrane)
Stewart
(Okanagan-
Kootenay)
Thomas
(Maisonneuve-
Rosemont)
Trudel
Turner
(Ottawa-Carleton)
Wahn
Weatherhead
Whelan
Whiting—79.

M. l'Orateur: La Chambre va maintenant revenir à la période des questions.

M. Cafik: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. On a essayé, me semble-t-il, de contester mes droits de député, l'opposition partant de l'hypothèse qu'elle seule a le droit de poser des questions à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Bell: Qui vous en empêche?

Une voix: Allez-y. Posez-en une.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je crois avoir le droit de me faire entendre, même si l'opposition ne pense pas de même. A mon avis, la motion que nous venons de repousser est un exemple type de l'arrogance que l'opposition...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a demandé à soulever la question de privilège. Il devrait la formuler. Il n'a pas le droit de faire des réflexions sur une mise aux voix.

M. Cafik: Merci, monsieur l'Orateur. Voici ma question de privilège: j'avais l'intention de poser des questions à la Chambre, comme le font beaucoup de mes amis de ce côté-ci de la Chambre...

Des voix: Allez-y.

M. Cafik:...et j'estime qu'on a porté atteinte à mes droits de membre de la Chambre des communes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne suis pas sûr que la question de privilège du député exige une décision. Quoi qu'il en soit, il sait que nous sommes revenus à la période des questions et il est libre d'en poser une maintenant.

* * *

LES TRANSPORTS

L'UTILISATION DES VOIES POUR LES SERVICES DE BANLIEUE

M. Norman A. Cafik (Ontario): J'aimerais adresser une question au ministre des Transports. Le 3 juin, j'écrivais une lettre au ministre afin que son ministère prenne certaines mesures pour le transport-navette dans les régions métropolitaines du Canada, à Toronto en particulier...

Des voix: Le *Feuilleton*.

M. Cafik: Quelle mesure a été prise ou quelle mesure le ministère se propose de prendre pour aménager les voies de chemins de fer afin d'accommoder les services de transport en commun ..

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai donné la parole au député pour une question. Si on lui refusait ce droit, il lui serait alors permis, je pense, de poser la question de privilège. Quoi qu'il en soit, la question a maintenant été posée et le ministre voudrait peut-être y répondre.